

L'an deux mil dix sept, le jeudi 23 mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Alain ROCHE, Maire.

Absent : Gilles GAYET

Excusée : Catherine LAMY (pouvoir à Annie TARANTOLA)

Secrétaire de séance : Alfred MOCCI

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

### **Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 : (Adoptés à l'unanimité)**

Service assainissement → Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 10 949,60 € et pour la section d'investissement un déficit de 826,35 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 827 € en investissement et de reporter la somme 10 123 € en section de fonctionnement.

Commune → Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 227 421,20 € et pour la section d'investissement un déficit de 119 841,05 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 119 841,05 € et de reporter la somme de 107 580,15 € en fonctionnement.

Lotissement → Il fait apparaître un déficit global de 35 517,58 €, les deux sections confondues.

Les comptes de gestion du percepteur sont également adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **Vote des budgets primitifs 2017: (Adoptés à l'unanimité)**

Service assainissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 15 296 € pour la section de fonctionnement et à 21 230 € pour la section d'investissement.

Commune → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 458 956 € pour la section de fonctionnement et à 197 565 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît l'achat éventuel d'un ordinateur, les travaux de réfection au logement communal de l'impasse des Tuileries, des travaux aux voiries et le solde de l'étude d'un contrat de bourg.

Lotissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 35 227 € pour la section de fonctionnement et à 32 520 € pour la section d'investissement.

### **Délibération vente lot 6 du lotissement :**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une personne de la région de Montmarault, est intéressée pour acheter le lot numéro 6 au lotissement à côté de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la vente du lot numéro 6 cadastrée AA 170 d'une superficie de 1029 m<sup>2</sup> pour un montant hors taxe de 8 232 € (soit 1029 m<sup>2</sup>x 8€)
- mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente chez maître Constantin, notaire à Montluçon, et pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, portant modification de la rémunération des personnels des collectivités territoriales, fait apparaître un nouvel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Par conséquent, la délibération des indemnités des élus doit être reprise car celle-ci fait référence à l'ancien indice brut terminal qui était de 1015 et que celui-ci est passé à 1022. Les taux d'indemnité restent inchangés mais il sera précisé que le calcul s'effectuera par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

- Monsieur le Maire propose d'effectuer deux modifications concernant la dénomination et la numérotation de deux propriétés. En effet, la voie communale allant aux parcelles appartenant à Madame et Monsieur Massé est intitulée au cadastre "impasse de Beauvais" alors que lors de la mise en place du dispositif Numéris il a été attribué l'adresse "Beauvais d'en haut". Cette situation provoque des quiproquos lors de livraison ou lors de l'établissement de dossier administratifs. Aussi, le conseil municipal décide que l'adresse de Madame et Monsieur Massé sera dorénavant "impasse de Beauvais" et fera effectuer une nouvelle plaque de rue.

D'autre part, la parcelle ZM 12 a été divisée en deux et ces deux parcelles ont donc pour l'instant la même adresse soit "25 route de Deux-Chaises". Le conseil municipal décide donc d'attribuer le numéro 25 à Madame et Monsieur Gorbinet qui ont fait construire et d'attribuer le 25bis à l'autre terrain qui vient d'être achetée par Madame Vanclooster.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Groupama a offert un gilet fluo à tous les enfants scolarisés à Voussac et se rendant à la cantine.

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	